

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE OZENX-MONTESTRUCQ**

<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>			<b><u>SEANCE DU 18 JANVIER 2023</u></b>
<b><u>En exercice</u></b>	<b><u>Présents</u></b>	<b><u>votants</u></b>	<i>L'an deux mille trois, le 18 janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de OZENX-MONTESTRUCQ, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'OZENX, en séance publique, sous la présidence Alain LENGLET, Maire .</i>
11	10	10	

**Date de convocation** : 11 Janvier 2023  
**Date d'affichage** : 11 Janvier 2023  
**SECRETAIRE DE SEANCE** :  
M. José AFONSO

**PRÉSENTS** : M. Alain LENGLET, M. José AFONSO, M Michel SARTHOU, Mme Gabrielle AMESTOY, Mme Laetitia BELLEGARDE, , Mme Florence SANCHEZ Mme Jeanine CAMORS , Mme Céline BELLANGER , M Vivien POUSTIS

**ABSENTS** - Mme Marie Laure CASET

**Ordre du jour :**

- Approbation du CR de la séance du 21 novembre 2022
- Délibération crédit investissement
- Délibération affiliation au CNFPT pour les formations.
- Délibération extension de réseau
- Délibération demande fonds de concours pour l'appartement mairie
- Informations diverses
  - Cadeaux de Noël aux aînés
  - Indemnités des élus
  - Caractère obligatoire du reversement de la TAM à l' EPCI
  - Evolution des logements
  - Remplacement
  - Divers

Approbation du Compte Rendu du 21 novembre 2022, approuvée à l'unanimité des 10 voix.

**1-BATIMENTS**

- Evolution du logement de Montestrucq : l'étude des sols n'étant pas favorable par l'organisme de contrôle, l'APGL nous propose de revoir les plans.
- Evolution du logement de la Mairie d'Ozenx :: Les travaux sont en cours,
- Volets mairie : l'entreprise retenue pour la peinture des volets de la Maire est LAGREULET PEINTURE pour un montant de 1151€, validé par le Conseil municipal.
- Entretien du Cimetière : Le conseil propose de faire faire des devis.

**2-FINANCES**

- Délibération quart crédit investissement : Autorisation autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.  
L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Travaux bâtiment appartement Montestrucq : 20 000€ (article 2132)
- Travaux bâtiments appartement mairie 40 000€ (article 2132)
- DECI : 15 000€ (article 21568)

Total :75 000€

Adopté à l'unanimité ses 10 voix

- Demande de subvention à la CCLO pour l'opération « réhabilitation du logement de la mairie : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention va être déposée auprès de la CCLO fonds de concours dans le cadre de l'engagement solidaire auprès des communes et du territoire. Ainsi, les projets d'investissement pourront bénéficier d'un soutien financier par la mise en œuvre d'un règlement à destination des communes pour le maintien de leur patrimoine existant et des services à la population pour l'aider à financer les travaux du logement de la mairie d'Ozenx.

Monsieur le Maire propose donc au conseil de bien vouloir l'autoriser à demander le soutien financier.

Adopté à l'unanimité des 10 voix

-Indemnité des élus : Il est présenté le tableau des indemnités des élus pour 2022

Alain LENGLET , Maire	7 075.22€
Michel SARTHOU, 1° adjoint	3 514.26€
Laetitia BELLEGARDE 2° adjoint	3 514.26€
José AFONSO Maire délégué	3 514.26€

- Caractère obligatoire du reversement de la TAM à l'EPCI : ce reversement est reconduit vers la CCLO

- Salle des fêtes Ozenx-Montestrucq : l'achat d'armoires de rangement a été approuvé par le Conseil municipal.

### 3-VOIRIE

- Extension de réseau : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE d'ENERGIE des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **alimentation propriété SIERADZKA Charlotte**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise Groupement SPIE/REY BETBEDER

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignée et charge le SYNDICAT D'ENERGIE de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	12 910.88€
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 291.09€
- frais de gestion du TE 64	537.95€
<b>TOTAL</b>	<b>14 739.92€</b>

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	9 467.98€
- TVA préfinancée par TE 64	2 366.99€
- participation de la commune aux travaux à financer sur fond libre	2 367.00€
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	537.95€
<b>TOTAL</b>	<b>14 739.92€</b>

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Adopté à l'unanimité des 10 voix.

- Terrains constructibles : Un courrier a été envoyé aux propriétaires de terrains constructibles afin qu'ils fassent le nécessaire avant l'élaboration du PLUi.

#### 4-SOCIAL

- Le Maire rappelle que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Cette obligation a été réaffirmée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ont conduit un projet d'accompagnement à la rédaction d'un plan de formation mutualisé sur le territoire Béarn des Gaves du Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil municipal après avis du Comité technique intercommunal émis en dernier lieu le 20/10/2022 adopte le plan de formation mutualisé à l'unanimité.

- Cadeau de Noël des aînés : Les habitants de la commune ont apprécié ce geste et le Conseil Municipal les remercie de leur accueil.

- Remplacement secrétaire de mairie : Notre secrétaire de mairie faisant valoir ses droits à la retraite au 31 mars 2023, celle-ci sera remplacée par Madame Sandrine BACQUÉ.

Délibération	Sujet de délibération	Décision
<b>2023-01</b>	Vote des crédits investissements	Approuvée
<b>2023-02</b>	Affiliation au CNFPT pour la formation	Approuvée
<b>2023-03</b>	Programme extension électricité 22EX151	Approuvée
<b>2023-04</b>	Demande de fonds de concours appartement mairie	Approuvée

Ozenx-Montestrucq, le 23 janvier 2023

Le Maire

Alain LENGLET

Le secrétaire de séance

José AFONSO